

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mars 2026

*Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques*

**Déclaration du groupe Outre-mer**

« La liberté artistique est la liberté d’imaginer, de créer et de distribuer des expressions culturelles diverses sans censure gouvernementale, interférences politiques ou pressions exercées par des acteurs non étatiques ». Cette définition de l’UNESCO confirme une évidence du lien indéfectible entre liberté de création et de diffusion et démocratie. Lorsque la liberté de création et de diffusion s’exprime, la démocratie s’enrichit.

C’est bien parce que depuis quelques années la culture est attaquée soit par choix politiques, soit par ceux qui veulent s’en prendre aux symboles de la liberté que les pouvoirs publics ont gravé les principes de création artistique libre et de la liberté de diffusion dans le marbre de la loi.

Cependant, depuis son entrée en vigueur, les cas d’entraves aux libertés de création, de diffusion et de programmation ne cessent de se multiplier. Annulation de représentations, lieux de spectacles perturbés, actes de violences et insultes à l’encontre des artistes, de leur œuvre...

Les Outre-mer n’en sont pas des exceptions. Décrochages d’œuvres aux Antilles, plaintes contre des créations ou agressions verbales ponctuent la vie artistique dans nos territoires.

Au cours de nos travaux, on a aussi soulevé une autre forme d’entrave plus insidieuse. Lorsqu’en effet des artistes n’arrivent pas à accéder à des aides, lorsqu’il y a une forme d’autocensure qui ne dit pas son nom ou lorsque des œuvres sont assignées à résidence par des obstacles structurels et budgétaires, c’est bel et bien la liberté et la diversité de création et de diffusion qui sont attaquées.

Le groupe des Outre-mer partage les préconisations de l’avis même on pensait qu’on aurait pu aller plus loin en couvrant un champ plus large notamment pour ces territoires et les artistes ultramarins. Il ne s’agit pas uniquement d’une question budgétaire mais d’une nécessaire ouverture d’esprit des décideurs locaux et nationaux à comprendre la richesse culturelle, la diversité des œuvres et les talents créatifs qui se nichent dans les Outre-mer.

Le groupe des Outre-mer a voté l’avis.